



# Le temps de travail dans la métallurgie

Connaitre les dispositions visant à assouplir et à flexibiliser la durée du travail, notamment en matière de volume du temps de travail.

### OBJECTIFS :

1/ Connaitre et maîtriser les règles en matière de temps de travail effectif, de durée maximale de travail et de temps de repos

2/ Identifier et mettre en place les différentes organisations du temps de travail

### PUBLIC :

Dirigeants, responsables et collaborateurs des services RH.



**Durée :** 1 jour  
(7 heures)



**Tarif :** Consulter  
notre calendrier

### PREREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.

### PROGRAMME :

**Introduction et tour de table (0,25h).**

**Temps de travail effectifs et temps annexes (2h) :**

- Notion de temps de travail effectif,
- Temps annexes (déplacement, habillage, astreintes, ...),
- Cas pratique : déplacement et indemnisation.

**Durées maximales de travail et temps de repos (0,75h) :**

- Durée maximale de travail quotidienne et hebdomadaire,
- Temps de repos quotidien.

**Heures supplémentaires (1h) :**

- Décompte des heures supplémentaires (hebdomadaires ou pluri-hebdomadaires),
- Contingents d'heures supplémentaires,
- Contrepartie aux heures supplémentaires,
- Cas pratique : faire face à une augmentation de la charge de travail.

**Convention de forfait (1h) :**

- Forfait en heures / Forfait en jours,
- Forfait sans référence horaire.

**Temps partiel (1h) :**

- Définition et mise en place,
- Heures complémentaires.

**Les organisations particulières de travail (1h) :**

- Travail de nuit, travail le dimanche ou un jour férié,
- Travail en équipes successives,
- Equipes de suppléances,
- Cas pratique : augmenter le temps d'utilisation des moyens de production.

**Méthode et moyens pédagogiques :**

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

**Modalité d'évaluation et de sanction :**

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation.

